



Le 17 avril 2020

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Le Conseil national de sécurité, qui détermine les mesures visant à contenir la propagation du COVID-19, s'est réuni ce mercredi 15 avril et s'est prononcé sur la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 3 mai.

Les leçons restent suspendues jusqu'à cette date. Contrairement aux procédures habituelles et durant le temps de la crise sanitaire, votre enfant est présumé absent de manière justifiée.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, nous demandons aux parents de garder au maximum leurs enfants à la maison ou de trouver des alternatives de garde n'impliquant pas des personnes à risque. Toutefois, des garderies sont maintenues selon des modalités identiques à celles prévues pendant la période du 16 mars au 3 avril, c'est-à-dire pour tout enfant régulièrement inscrit et dont « **les parents exercent dans un domaine professionnel relevant des secteurs vitaux et services essentiels, ainsi que ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à leurs grands-parents, catégorie à risque du Covid-19.** »

La continuité des apprentissages

À partir de ce lundi 20 avril, les écoles devront prolonger les consignes de la circulaire 7515, à savoir l'obligation de n'aborder dans le cadre des cours à distance que des matières qui ont déjà été vues en classe, dans une logique de remédiation – consolidation – dépassement. Des travaux à domicile peuvent ainsi être prévus mais ne peuvent en aucune manière porter sur des apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement en classe et les travaux à domicile ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation sommative, mais bien d'une évaluation formative (sans notation).

Les professeurs reprendront donc le « E-learning » avec leurs élèves via la plateforme Office 365.

Evaluations et épreuves externes certificatives

Le Gouvernement a décidé de l'annulation des épreuves externes certificatives (CEB, CE1D et CESS) afin de continuer à fixer les apprentissages jusqu'au 26 juin. L'octroi du certificat reposera donc sur le conseil de classe selon le travail des élèves tout au long de l'année (évaluation continue).

Nous pouvons d'ores et déjà vous assurer que lors du conseil de classe, les enseignants tiendront bien évidemment compte des efforts fournis par leurs élèves, de la progression et des circonstances exceptionnelles que nous vivons.

Retour en classe

Le Conseil national de sécurité n'a encore pris aucune décision quant à une reprise des leçons après le 3 mai. Cette reprise ne pourra s'envisager que si les conditions de sécurité des membres du personnel et des élèves sont parfaitement définies et strictement rencontrées. Ses modalités et son calendrier devront être définis sur base des recommandations des experts qui travaillent aux scénarios de

déconfinement, mais aussi dans la concertation avec les acteurs de l'enseignement pour tenir compte au mieux des réalités de l'école.

De nouvelles informations seront communiquées lors du prochain Conseil National de Sécurité qui aura lieu le vendredi 24 avril.

Enfin, dans l'hypothèse d'une prolongation du confinement au-delà du 3 mai, une réflexion sera très rapidement menée sur les conditions dans lesquelles de nouveaux apprentissages pourraient éventuellement être abordés pour les élèves du 3ème cycle de l'enseignement secondaire, en tenant compte des particularités des différents types d'enseignement.

Garderie

Comme expliqué précédemment, une garderie continuera à être mise en place dans les écoles pour permettre aux parents ayant une profession liée aux soins de santé ou à la sécurité intérieure de rester disponibles pour contenir le virus.

Afin de nous organiser au mieux, nous vous prions de demander la prise en charge de votre enfant et de justifier sa présence. Afin de rencontrer la décision des autorités publiques, nous souhaitons que cette présence soit exceptionnelle, les buts étant de limiter au maximum les mouvements de la population et les contacts entre les individus, d'accroître au mieux l'encadrement et la vigilance envers les enfants qui nous sont confiés.

Pour toutes ces raisons, si vous sollicitez une prise en charge, je vous invite à compléter le talon ci-dessous et à le faire parvenir à l'établissement dans les délais les plus courts (au plus tard le lundi 20 avril à 16h) via l'adresse mail secretariat@arsolvay.be

Sachez chers parents et chers élèves que ce sont les seules informations dont nous disposons à ce jour.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement et, au nom de l'ensemble de l'équipe pédagogique, vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en nos sentiments dévoués.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

S. DEHASPE

Directrice

Je soussigné responsable légal de
..... Classe justifie sa présence à l'établissement pour
les raisons suivantes :

- J'appartiens ainsi que mon conjoint à un domaine professionnel tel que prévu dans la circulaire et repris dans le courrier ci-dessus.
- Je suis dans l'impossibilité de confier mon enfant à une autre personne qu'une personne à risque.

Je demande une prise en charge les

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi de la semaine 1

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi de la semaine 2

Je m'engage à signaler à l'établissement par téléphone, mail, courrier.... tout changement par rapport à ma demande ci-dessus.

Informations de contact

Téléphone(s) bureau :

GSM :

Courriel(s) :

Date et signature :